

Date de dépôt: 2 novembre 2005

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Froidevaux : Genève,
une nouvelle métropole française**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 6 octobre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La République française a décidé le 9 septembre 2005 de considérer Genève comme une des 15 métropoles françaises. Le 25 septembre le peuple de Genève a donné son accord à la ratification par la Confédération de l'extension des accords bilatéraux avec une large majorité et une importante participation.

Ces deux décisions ouvrent des perspectives encore jamais égalées pour la république et canton de Genève comme pour le Genevois en doublant ainsi la capacité économique d'une région.

Les enjeux sont considérables et permettent de raviver notre foi dans l'avenir de la région. Il devient urgent que le Conseil d'Etat définisse les principes d'une politique extracantonale et s'attelle à leur mise en œuvre.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Quand est-ce que nos autorités inviteront-elles officiellement les autorités françaises pour confirmer notre vision commune de la région ?*
- *Dans le prochain discours de St Pierre, à quel niveau de priorité se situera le Genevois ?*

Réponse du Conseil d'Etat

C'est en étroite collaboration avec nos partenaires français - et en particulier avec les communautés de communes du Genevois - que le Conseil d'Etat a décidé de répondre à l'appel du projet métropolitain lancé par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire français, qui a bien voulu retenir notre projet commun d'agglomération transfrontalière. Ce projet également présenté à la Confédération dans le cadre de sa politique d'agglomération, a pour ambition d'aboutir à l'élaboration d'une politique globale permettant de gérer, de façon équilibrée, l'espace transfrontalier franco-valdo genevois sur la base d'une vision commune.

C'est donc très officiellement que le canton de Genève et les autorités françaises se sont déjà engagées à travailler à la mise en œuvre d'un tel projet qui vient s'ajouter aux différentes chartes signées dans des domaines plus sectoriels et qui engagent les deux parties.

- charte d'aménagement de l'espace franco-valdo genevois (1997);
- convention de coopération entre la Région Rhône-Alpes et la République et canton de Genève (septembre 2001);
- charte pour le développement des transports publics dans le bassin franco-valdo genevois (juin 2003);
- Etoile-Annemasse Genève (pôle de la gare d'Annemasse (juin 2003).

Par ailleurs, le canton de Genève s'attelle au sein des organismes transfrontaliers à aplanir les difficultés dues aux législations nationales différentes et à entretenir un dialogue permanent avec ses voisins français, en associant au mieux le canton de Vaud.

Très conscient des enjeux que constitue la coopération transfrontalière et régionale pour le développement de Genève, le Conseil d'Etat sortant, a mené jusqu'ici une politique active dans ce domaine, par le biais ou en dehors des instances transfrontalières, comme en attestent les RD 428 et RD 567. La rédaction du discours de St-Pierre n'incombe cependant pas au gouvernement actuel, mais au prochain Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf